



LES OUTILS INTERNES



VOUS ÊTES

- Chef d'entreprise
- Directeur.trice des Ressources Humaines
- Directeur.trice administratif et financier en charge des Ressources Humaines

PROBLÉMATIQUE

Vous avez besoin d'outils internes afin de mieux organiser l'activité des salariés en matière de règles à respecter, de règles générales de recours au télétravail ou d'accès aux outils informatiques, d'organisation du temps de travail, d'outils de motivations pour les salariés tout en bénéficiant d'exonérations sociales.



MA PRESTATION

Pour chaque situation et pour chaque entreprise, je vous assiste en créant sur mesure l'outil nécessaire à l'optimisation de votre fonctionnement en proposant une rédaction adaptée et conforme aux dispositions légales (règlement intérieur, charte de télétravail ou informatique, accord d'entreprise sur la durée du travail ou accord d'intéressement).

BÉNÉFICES

Ces outils internes, adaptés et rédigés sur mesure pour votre entreprise, vous permettent d'optimiser l'organisation de l'activité de vos salariés. Ils vous permettent aussi d'être juridiquement sécurisés tels que pouvoir engager en toute sécurité une procédure disciplinaire, disposer de souplesse dans l'organisation du temps de travail sans devoir systématiquement payer des heures supplémentaires ou courir le risque qu'un salarié réclame le paiement de telles heures en justice.

AVANTAGES

J'ai rédigé de nombreux documents de ce type dans différents secteurs avec le recul nécessaire pour en apprécier l'utilité pratique pour les entreprises.

HONORAIRES

En début de mission, je définis avec le client les besoins de celui-ci en matière d'outil et son contenu, j'évalue le temps que je vais passer sur cette mission et le montant des honoraires correspondants.

> CAS CONCRET

Une entreprise de logistique qui reçoit des commandes variables tous les jours, a besoin que la durée du travail de ces magasiniers s'adapte selon l'activité. Sachant que certaines périodes de l'année ont des niveaux d'activité plus élevés.

Je lui propose un accord d'entreprise permettant de prévoir sur les périodes hautes une amplitude hebdomadaire de travail plus importante permettant aux salariés de prendre des jours RTT sur les périodes de plus basse activité et pour aboutir aux termes de l'année civile à un horaire hebdomadaire moyen choisi par l'accord d'entreprise.